



PREAVIS MUNICIPAL NO 6/2011

Concernant la réfection des sanitaires et aménagements pour l'entretien du collège d'Yverne pour une somme de Fr.95'000,--

Au Conseil communal d'Yverne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les sanitaires existants du collège d'Yverne sont obsolètes et peuvent être considérés comme insalubres. Ils sont partiellement utilisés pour du rangement pour la conciergerie. Le présent préavis prévoit un remplacement pur et simple de l'existant.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le projet prévoit :

1. le remplacement de la robinetterie, des accessoires et des appareils sanitaires
2. l'adjonction d'un lavabo supplémentaire par sanitaire (ou lavabo extralarge avec 2 robinets)
3. le remplacement des séparations des WC
4. le déplacement des panneaux des portes d'entrée des WC (diminution de l'emprise sur l'espace sanitaire)
5. la construction d'un local de rangement pour le concierge dans le vide de l'escalier, comprenant une niche pour conteneur et des crochets d'habits pour une classe
6. le remplacement des faïences existantes.

Il faut également compter sur une collaboration avec le Service des monuments historiques, car le bâtiment est recensé avec la note 2.

3. COÛT

Une première estimation des coûts est devisée à Fr.95'000,-- TTC, par un bureau d'architecte de la place. Vous trouverez en annexe le détail des travaux projetés

4. FINANCEMENT

En cas de réalisation dudit projet, le montant nécessaire sera honoré par le biais des liquidités communales, conformément au budget 2011.

5. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal n° 6/2011
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter la réalisation des ces travaux pour un montant de Fr.95'000,--
2. de prélever sur les liquidités communales le montant nécessaire, au gré de l'avancement des travaux

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Ph. Ge... Le Secrétaire : Ch. Richard



[Handwritten signatures of the Syndic and the Secretary are visible over the seal.]

Adopté en séance de Municipalité le mercredi 30 mars 2011
Municipaux délégués : Hélène Frutschi et Gérard Sauthier